

Orpi

AGENCE DE LA GARE

*Les honoraires de transaction TTC sont à la charge de l'Acquéreur
(TVA au taux de 20%)*

TRANSACTIION :

- ==> Forfait 1.000 € T.T.C. de 0 à 10.000 €
- ==> Jusqu'à 10% T.T.C. de 10.000 à 150.000 €
- ==> Jusqu'à 6% T.T.C. Au-delà de 150.000 €

LOCATION :

Honoraires à la charge du locataire :

- ==> Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail : 12 € TTC/m² de surface habitable (zone très tendue)
- ==> Établissement de l'état des lieux vide ou meublé : 3 € TTC/m² de surface habitable

Honoraires à la charge du bailleur

- ==> Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail : 12 € TTC/m² de surface habitable (zone très tendue)
- ==> Établissement de l'état des lieux vide ou meublé : 3 € TTC/m² de surface habitable
- ==> Entremise et négociation jusqu'à 500 € T.T.C

*En cas de délégation de mandat les honoraires applicables sont ceux de l'Agence ayant reçu le mandat initial
La délivrance d'une note est obligatoire*

Honoraires au 14/02/2019

ORPI AGENCE DE LA GARE - 8 rue Maurice Labrousse 92160 ANTONY RCS Nanterre 401795935 - SARL (Société A Responsabilité Limitée) au capital de 7.622.45 € Carte Pro : CPI 9201 2018 090 036 931 / CCI de Paris Ile-de-France - Garantie : Socié - 26, Avenue de Suffren 75015 PARIS Montant : 200000,00 €